



4 rue Danielle Casanova
36100 ISSOUDUN
02 54 21 38 73
tourisme@ose-loisirs.fr

Tourisme & Séjours

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE VOYAGES A L'ETRANGER

Le contrat de voyage est soumis aux conditions générales de vente des agents de voyages

Programme : Le programme détaillé des prestations et de l'itinéraire est joint en annexe et fait partie intégrante du présent contrat. Il doit être paraphé et signé avec « bon pour accord » par les deux parties et signifie acceptation par le client.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa 14 d l'article R211.6 des CGV des agents de voyages, le client peut résilier le présent contrat et obtenir le remboursement sans pénalités des sommes versées.

Formalités sanitaires et administratives :

Santé :

Aptitude au voyage : Compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, Objectif Sport Évasion se réserve la possibilité de refuser toute inscription, voire toute participation qui lui paraîtra non adaptée avec les contingences de tels voyages, séjours ou circuits. Le client devra produire un certificat médical d'aptitude en ce sens, la garantie de la compagnie d'assurance n'étant pas acquise s'il s'avérait que l'état de santé physique ou moral de cette personne ne lui permettrait pas un tel voyage.

Pièce d'identité :

Ces formalités s'adressent uniquement aux ressortissants français. L'accomplissement de ces formalités et la vérification de validité des documents demandés incombent à chaque participant. (Infos sur le site www.diplomatie.gouv.fr) Objectif Sport Évasion ne pourra être déclarée responsable de l'inobservation de ces formalités, de leur oubli ou de leur non-conformité entraînant l'interdiction de pénétrer sur le territoire étranger.

Mineur de nationalité française : Un enfant mineur (moins de 18 ans) doit être muni de sa propre pièce d'identité (selon la destination). En aucun cas, l'inscription sur le passeport des parents ou la présentation du livret de famille ne sont considérés comme une pièce d'identité. En outre une autorisation de sortie de territoire en cours de validité, délivrée par le commissariat de police, ou, à défaut par la mairie du domicile est nécessaire pour un mineur voyageant avec une tierce personne ou avec un seul de ses parents.

R ressortissants étrangers : prière de contacter les autorités compétentes (infos sur le site www.diplomatie.gouv.fr)

Modalités et échéancier de règlements :

Échéancier : - acompte de 30% à la réservation. - solde payable en plusieurs fois, **dernier versement 45 jours avant le départ.**

La réception de l'acompte confirmera la réservation. Le non-respect des conditions ci-dessus entraîne, sans mise en demeure préalable, la résiliation du présent contrat, ainsi que l'application des pénalités d'annulation prévues.

Le nombre de participants du voyage est l'un des éléments déterminants dans l'élaboration du devis.

Par conséquent, dans le cas où la base de réalisation serait différente de celle prévue lors du versement de l'acompte, Objectif Sport Évasion pourra réajuster le prix du voyage après en avoir avisé le client jusqu'à 30 jours avant le départ.

Assurances :

Les assurances doivent être souscrites lors de la signature du contrat.

Pour tout dossier pris en charge par l'assurance annulation :

-frais de visa non remboursés.

Assurance Multirisques confort ASSUREVER OUI/ NON

J'ai bien pris connaissance des conditions générales et refuse la souscription de l'assurance en toute connaissance de cause.

Conditions d'annulation et modification du voyage :

Le remboursement des sommes versées interviendra dans les meilleurs délais, déduction faite des montants précisés ci-dessous qui feront l'objet d'une facture d'annulation.

Les participants ayant souscrit contrat d'assurance annulation doivent faire parvenir cette facture à la compagnie d'assurance, accompagnée des justificatifs de leur annulation.

Le montant de la prime d'assurance assistance/ rapatriement/ annulation/ bagages n'est pas remboursable.

Aucun remboursement ne peut intervenir si un participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur son programme, de même s'il ne peut présenter les documents de police exigés pour son voyage (passeport, visas, carte d'identité).

Modifications de noms :

Vols charters et réguliers : Conditions et montant des frais selon la compagnie aérienne.

Billets non modifiables et non remboursables après émission (100% des frais).

Aucune modification de nom ne pourra être acceptée à l'aéroport.

4 rue Danielle Casanova
36100 ISSOUDUN
02 54 21 38 73
tourisme@ose-loisirs.fr

Annulation partielle du groupe (jusqu'à 30% du nombre de participants initial) :

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés :

- A plus de 95 jours du départ : 25% de frais d'annulation par personne.
- De 94 à 60 jours du départ : 50% de frais d'annulation par personne.
- De 59 à 41 jours avant le départ : 75% de frais d'annulation par personne.
- A partir de 40 jours avant la date de départ : 100% de frais d'annulation par personne.

Annulation totale du groupe :

- A plus de 60 jours du départ : l'acompte de 30% versé, reste acquis à Objectif Sport Evasion.
- De 59 jours au départ : 100% de frais d'annulation.

Les frais de dossiers d'un montant de 150 € par personne sont retenus par Objectif Sport Evasion.

Annulation du fait de l'organisateur :

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure (terrorisme, pandémie...), des événements climatiques ou naturels récurrents (mousson, cyclone, algues, méduses...) ou pouvant entraîner l'impossibilité de profiter de certaines prestations pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs. De même si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants à 21 jours du départ et au-delà.

En cas d'annulation un avoir serait proposé au client lui offrant ainsi la possibilité de partir plus tard dans un délai d'un an à la date d'annulation.

Formalités

Santé et sécurité

Avant votre départ, veuillez consulter le site du ministère des Affaires étrangères pour connaître les risques sanitaires éventuels qui peuvent concerner votre destination : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Pour les ressortissants français

Passeport valide au moins 6 mois après la date de retour en France pour les voyages internationaux.

Carte nationale d'identité en cours de validité pour les séjours en Europe.

Attention, les noms doivent obligatoirement correspondre aux noms figurant sur les documents d'identité du participant (nom de jeune fille pour les femmes précédant le nom marital).

Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.

Pour les ressortissants étrangers et binationaux

Nous vous invitons à consulter l'ambassade du pays concerné afin de connaître les formalités d'entrée et être en conformité avec la réglementation locale en vigueur, selon votre nationalité.

Modifications d'horaires, escales et correspondances :

Lorsqu'ils sont connus au moment de la réservation, les horaires prévisionnels aériens de départ et de retour ainsi que la durée et le lieu des escales et correspondances prévisionnels sont susceptibles de modification sans préavis.

Service relation clientèle :

Lorsque sur place vous constatez qu'une prestation ne répond pas aux spécifications contractuelles, et afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée du voyage, nous vous invitons à saisir sans délai notre représentant local. Toute réclamation de défaillance doit nous être signalée par lettre recommandée avec avis de réception, dans le mois suivant le retour du voyage du client. L'étude des dossiers de réclamations portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation ; aucune appréciation d'ordre subjectif ne sera prise en compte. Objectif Sport Evasion attire l'attention de son aimable clientèle sur le fait qu'il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets oubliés et qu'il ne se charge pas de leur recherche et de leur rapatriement.